



Annexe délibération n°2016.1253.SP

## Appel à projets

### Prototypes numériques

### Règlement

## Sommaire

1/ Contexte et enjeux .....	4
2/ Objectifs.....	4
3/ Quels projets ?.....	5
4/ Qui peut candidater ?.....	6
5/ Quels critères de sélection ?.....	6
6/ Quel soutien ?.....	7
<input type="checkbox"/> Coûts éligibles.....	7
<input type="checkbox"/> Durée du projet.....	7
<input type="checkbox"/> Modalités de soutien .....	7
7/ Modalités de l'appel à projets .....	8
<input type="checkbox"/> Calendrier .....	8
<input type="checkbox"/> Dépôt des dossiers .....	8
<input type="checkbox"/> Renseignement et conseil pour la soumission des candidatures .....	9

## Adresse de publication de l'appel à projets

### Guide des aides de la Région ALPC

<http://les-aides.laregion-alpc.fr/fiche/prototypes-numeriques/>

(rubrique Appel à projets / Economie / Numérique)

## Demande de renseignements

Vous pouvez adresser vos questions en écrivant à l'adresse suivante :

**aap-proto@laregion-alpc.fr**

Ou par courrier à l'adresse suivante :

Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Délégation Développement numérique

Appel à projets « Prototypes numériques »

14, rue François de Sourdis

33077 Bordeaux Cedex

## Clôture de l'appel à projets

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous forme électronique et éventuellement par courrier postal, impérativement avant le :

**16 septembre 2016 à 12h00**

## 1/ Contexte et enjeux

L'appel à projet « Prototypes numériques » s'inscrit dans la dynamique « Région Startup » et préfigure les travaux du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). En effet ce dispositif veut répondre aux orientations formulées dans la feuille de route « Région Start-Up », à savoir :

- accompagner la mutation des secteurs traditionnels et positionner la Région ALPC sur les secteurs d'avenir par la création d'activités innovantes à forte valeur ajoutée,
- impulser la création d'emplois pérennes,
- positionner le territoire régional parmi les régions les plus attractives pour les startups.

De plus, dès 2011, l'ancienne Région Aquitaine a mis en place un dispositif d'aide nommé « Aquitaine proto », permettant le prototypage de produits et services innovants dans le domaine du logiciel libre, des applications mobiles et le développement de « serious games ». Ce dispositif visait à permettre à des porteurs de projets insuffisamment dotés en propre de moyens initiaux et/ou d'expertises spécifiques, de renforcer la crédibilité de leur action, en disposant rapidement d'outils d'analyse, de test et ou de démonstration. Il permettait de démontrer la pertinence d'un service numérique ou de mobiliser des compétences extérieures (juridiques, ingénierie financière, design ergonomie) nécessaires au bon positionnement sur le marché du futur produit.

Le SRDEII définira la feuille de route de la Région ALPC pour 5 ans en matière d'aides aux entreprises. Il permettra à tous les acteurs sociaux économiques de la Région de bénéficier de dispositifs d'aide harmonisés à l'échelle du nouveau territoire. L'appel à projet « Prototypes numériques » va dans ce sens, puisqu'il étend l'éligibilité géographique de l'ancien dispositif « Aquitaine Proto » au périmètre du nouveau territoire régional, et qu'il élargit les domaines cibles en s'appuyant sur les domaines d'excellence de la nouvelle région.

## 2/ Objectifs

Le présent appel à projets poursuit les objectifs suivants :

- Démontrer et expérimenter, grandeur nature et avec de vrais utilisateurs, les usages des applications, technologies, contenus ou services novateurs proposés par les candidats avant leur phase de commercialisation ou d'industrialisation.
- Susciter des opportunités de marchés pour les entreprises du numérique de la Région.
- Développer de nouveaux services et usages répondant aux évolutions sociétales.

### 3/ Quels projets ?

L'appel à projets soutient les initiatives incluant le développement de technologies, services ou produits numériques innovants. Sont visés :

- Les projets permettant à des entreprises, de gagner en compétitivité sur leur marché, en développant des produits ou services numériques innovants.
- Les projets de startup nécessitant la production d'un prototype validé, avant mise sur le marché : le prototype proposé doit nécessiter la levée de verrous clairement définis (verrous techniques, transformation d'un domaine par l'utilisation innovante de technologies numériques, structuration d'une plate-forme technologique etc.).

Ces projets devront s'inscrire dans un des domaines d'activité suivants :

- la silver économie
- l'éducation, l'apprentissage et les loisirs numériques
- la santé
- le commerce connecté
- le tourisme
- l'économie collaborative
- les transports intelligents et intermodaux

Seront particulièrement étudiés les projets intégrant les dispositifs suivants :

- Confiance numérique : dispositifs et tiers de confiance, confiance de pair à pair, protection des données, sécurité, etc.
- Création de composants open source et open hardware
- Géolocalisation / micro-localisation
- Objets connectés et usages innovant de la donnée
- Mobilité : services et produits multiplateformes / multi-devices (ordinateurs, Smartphones, tablettes)

**NB :** Les projets de sites web sans innovation technique particulière (site marchands, sites de mise en relation...) et donc ne nécessitant pas spécialement de faire un prototype, ne sont pas éligibles.

## 4/ Qui peut candidater ?

- Les entreprises : TPE, PME, etc.
- Les associations, collectivités, établissements de recherche, établissements publics au travers de partenariats avec des entreprises.

Les soumissionnaires doivent être situés sur le territoire régional (ils doivent pouvoir justifier, à la date du dépôt du dossier, de l'existence d'un établissement en région, cet établissement devant être celui où la majorité des travaux relatifs au projet seront réalisés).

Une même personne morale ne peut être porteuse ou partenaire, de plus d'un projet candidat à l'appel à projets.

## 5/ Quels critères de sélection ?

- La dimension innovante en termes d'usages et d'apports des technologies numériques : une étude d'antériorité est demandée aux candidats démontrant le caractère innovant de leur projet.
- Les retombées économiques du projet (activités, emplois, compétences).
- Sa viabilité économique et financière : une étude de la concurrence, de son positionnement (mix marketing), du marché potentiel, et le modèle économique sur lequel reposera le projet sont demandés.
- Projets inscrivant l'expérience utilisateur au cœur du dispositif pour une appropriation du service / produit développé.
- Qualité, pertinence et originalité des technologies permettant l'innovation recherchée.
- Interopérabilité, réutilisabilité et ouverture du projet.
- Capacité du soumissionnaire à assurer un rôle de portage sur les plans technique, administratif et financier.

## 6/ Quel soutien ?

Un financement régional plafonné à **60 000 €** par projet, représentant **au maximum 50% des dépenses éligibles** engagées. Une part d'autofinancement est attendue de la part des porteurs de projets.

- Coûts éligibles

- Coûts de conception
- Coûts matériel pour réalisation du prototype (hors ordinateurs, tablettes et smartphones)
- Frais de personnels mobilisés sur le projet (au cout réel chargé)
- Coûts des services de consultants ou prestataires, utilisés exclusivement pour le projet (études d'ingénierie technique, études juridiques, test d'usages, couts de maquettage etc.)

- Durée du projet

Les projets devront être réalisés sur une période de **24 mois** à partir de l'octroi de la subvention. Cette durée est indiquée comme la durée maximale de réalisation, celle-ci peut bien sûr s'étaler sur des délais plus courts.

- Modalités de soutien

La subvention n'est pas accordée à titre général mais affectée à la réalisation du projet.

Pour les entreprises, s'appliquera soit le régime d'aide à la R&D 520a/2007, soit le régime d'aide De minimis.

Nota bene :

- Le régime RDI prévoit que l'aide versée à l'entreprise ne peut dépasser le montant de son capital social.
- Le régime de minimis : règlement De Minimis CE n°1407/2013 du 18 décembre 2013, précise que « le montant total des aides de minimis octroyées à une même entreprise ne peut excéder 200 000 € sur une période de trois exercices fiscaux.»

## 7/ Modalités de l'appel à projets

- Calendrier

Date limite de dépôt des candidatures : **16/09/2016 à 12:00.**

Pour les candidats qui le souhaitent, une phase d'accompagnement au montage des dossiers par les équipes en charge du numérique au sein de la région ALPC sur les sites de Bordeaux, Limoges et Poitiers, permettra de finaliser les dossiers jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

L'examen des projets (éligibilité et évaluation) est mené sur la base du dossier décrivant l'opération transmis par le porteur de projet.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais ne sera pas instruit.

Le service instructeur se réserve le droit de fixer des conditions supplémentaires ou de suspendre sa décision à l'obtention d'informations ou de précisions complémentaires dont il pourra faire la demande auprès des porteurs de projets.

L'aide sera soumise au vote des élus du Conseil régional qui en délibèreront en Commission permanente. La Région s'engage à respecter la plus stricte confidentialité des projets avant leur présentation aux élus régionaux, sauf accord préalable des acteurs impliqués afin de travailler de concert à l'amélioration des projets après une première sélection.

Les porteurs de projet seront informés par courrier des suites réservées à leur demande.

- Dépôt des dossiers

Le descriptif détaillé des modalités de l'appel à projets et les dossiers de candidature peuvent être téléchargés sur le guide des aides régionales :

**<http://les-aides.laregion-alpc.fr/fiche/prototypes-numeriques/>**

(rubrique Appel à projets / Economie / Numérique)

Les candidatures devront obligatoirement être déposées par voie électronique :

**[aap-proto@laregion-alpc.fr](mailto:aap-proto@laregion-alpc.fr)**

Les fichiers volumineux doivent être déposés sur une plateforme de stockage en ligne, puis leur lien intégré dans le mail de dépôt de dossier.

Si besoin, les dossiers peuvent être adressés simultanément par courrier :



**Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes**  
**Délégation Développement numérique**  
 Appel à projets « Prototypes numériques »  
 14, rue François de Sourdis  
 33077 Bordeaux Cedex

- [Renseignement et conseil pour la soumission des candidatures](#)

Toutes les demandes peuvent être adressées par mail : **aap-proto@laregion-alpc.fr**

ou directement aux contacts suivants :

Site de Bordeaux	Site de Limoges	Site de Poitiers
<b>Jean-Paul Chiron</b> jean-paul.chiron@laregion-alpc.fr	<b>Fanny Duban</b> f-duban@laregion-alpc.fr	<b>Aude Souriau</b> a.souriau@laregion-alpc.fr
<b>Cyrille Harnay</b> cyrille.harnay@laregion-alpc.fr		
<b>Myriam Drouet</b> myriam.drouet@laregion-alpc.fr		